



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, . . . 10 » — 13 »
Trois mois, . . . 5 25. — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 52 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 25 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JATAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On lit dans le *Constitutionnel* :

Dans un récent article, le *Journal des Débats*, inexactement informé, s'est attaché à faire ressortir entre le ministre d'Etat et le ministre de la guerre un désaccord qui n'existe pas et qui n'a jamais existé.

Devant la commission du budget, M. le maréchal Niel s'est borné à réclamer des crédits qui permettent de tenir l'armement de la France à la hauteur de celui des puissances voisines. M. Rouher n'a pas contesté cette nécessité.

D'ailleurs aucune parole des deux ministres n'a été de nature à faire penser que la paix de l'Europe pût être menacée.

On lit dans la *France* :

Nous avons parlé d'un prétendu conflit qui se serait élevé entre le canton de Bâle et la France, et nous avons démenti dans son ensemble la nouvelle qui avait été donnée à ce sujet par un journal du soir. D'après cette feuille, le gouvernement cantonal refuserait l'extradition d'un Français, naturalisé à Bâle, qui aurait encouru une condamnation des cours françaises, à propos d'une banqueroute frauduleuse.

Aujourd'hui, nous sommes en mesure de compléter nos renseignements sur cette affaire.

Il s'agissait d'un négociant de Bâle poursuivi dans cette ville pour banqueroute frauduleuse. Les autorités de Bâle ont demandé

l'extradition de ce négociant au gouvernement français.

La question à résoudre est celle de savoir à quelle nationalité appartient l'inculpé. Le tribunal de Strasbourg, par son jugement du 6 février dernier, a reconnu à l'individu dont il s'agit, la qualité de Français.

Le gouvernement suisse insiste et appelle de ce jugement devant la cour de Colmar, prétendant que le négociant poursuivi a acquis le droit de cité dans le canton de Bâle.

On remarquera que le gouvernement français n'est point demandeur.

Le prévenu est détenu en France, où il attend que la cour saisie de l'appel ait résolu la question de nationalité, la seule qui soit en cause.

Nous ajouterons que cette affaire suit sa marche régulière, et, dans tous les cas, elle ne peut donner lieu à aucune complication.

Une démonstration qui ne peut manquer d'avoir du retentissement en Europe a eu lieu à Londres, à l'occasion de l'anniversaire du 3 mai. Le prince Czartoriski a prononcé, dans la séance de la *Société littéraire polonaise*, en présence d'un grand nombre d'hommes politiques de l'Angleterre, un discours dont la télégraphie transmet seulement le résumé, et qui emprunte aux dernières mesures prises par le gouvernement de Saint-Petersbourg à l'égard de la Pologne, une importance particulière. Nous nous bornons aujourd'hui à reproduire ce résumé, en attendant que nous puissions l'apprécier d'après le texte lui-même.

« Les Polonais, sans voir dans les traités de 1815 le seul titre de leurs droits, protestent néanmoins contre la suppression du royaume de Pologne.

« Malgré les tristesses de la situation, ils ne doivent pas désespérer; des perspectives nouvelles s'ouvrent pour leur cause.

« L'alliance des trois voisins qui les ont partagés est rompue, et ils ne sont plus inaccessibles à leurs amis.

« Ce grand fait ne peut pas rester sans conséquences; en attendant, les Polonais profitent déjà des libertés et des droits que leur restitue l'Autriche en Galicie.

« Dans cette province, ils doivent pouvoir prouver, contre les dénigrements systématiques de leurs ennemis, qu'ils savent se gouverner eux-mêmes et user sagement de la liberté. Ils doivent, en outre, faire que les droits dont ils jouissent profitent à leur patrie tout entière.

« Ils ont une autre tâche plus vaste à remplir, tout le monde comprend la nécessité politique de conserver un grand empire sur le Danube. Les Polonais, réconciliés avec l'Autriche, doivent la soutenir franchement contre les dangers qui la menacent.

« Dans ce but, ils doivent s'unir intimement avec les Hongrois, et les deux nations auront à reprendre leur ancienne mission historique, d'être deux boulevards de la civilisation occidentale contre la barbarie moscovite.

« Les Polonais ne peuvent pas toutefois oublier qu'ils sont Slaves et qu'ils ont des devoirs envers les Slaves. Ils doivent s'efforcer de les arracher des bras de la Russie et de les

conserver à la civilisation occidentale. Ils sont donc obligés de demander pour les Slaves, comme pour eux-mêmes, une franche autonomie administrative.

« Les Polonais ne doutent pas que les Hongrois trouveront ces demandes légitimes et qu'ils tiendront leurs promesses aux Slaves. »

Rien ne transpire encore sur les intentions du cabinet anglais. Une dépêche de Londres dit que M. Disraeli s'est rendu auprès de la reine, à Osborne.

En attendant, M. Gladstone poursuit résolument son œuvre. Il vient de déposer sur le bureau de la Chambre des communes une demande d'ajournement de toute proposition relative au budget et aux subsides jusqu'après le vote sur ses résolutions concernant l'Eglise d'Irlande.

Rappelons à cette occasion le texte de la première résolution de M. Gladstone, adoptée par la Chambre des communes. Elle est ainsi conçue :

« Il est nécessaire que l'Eglise établie d'Irlande cesse d'exister à titre d'établissement, en observant les égards dus à tous les intérêts personnels et à tous les droits individuels et de propriété. »

Le *Times* reconnaît que l'émigration irlandaise continue à s'effectuer sur une grande échelle, sans se laisser déranger ni par la visite royale, ni par les discussions politiques, ni par les promesses réformistes. Il est constaté, dit ce journal, que, dans un seul jour de la semaine dernière, un millier de personnes se sont embarquées à Queenstown pour

FROUILLON.

LE FROTTEUR DE LOUIS XV,

NOUVELLE HISTORIQUE,

Par M. E.-M. de LYDEN.

Le 2 février de l'an de grâce 1758, la bonne ville de Paris, en général, et le quartier Saint-Germain-des-Prés, en particulier, étaient tout en émoi. Bourgeois et gentilshommes, marchands et gens de robe, manants et hommes d'épée, courtisans et valets, tous semblaient affairés comme dans l'attente d'un grand événement touchant aux plus chers intérêts de la cité.

De quoi s'agissait-il donc ?

Tout simplement de l'ouverture solennelle de la foire Saint-Germain qui devait avoir lieu le lendemain, suivant l'usage établi depuis l'an 1486, époque à laquelle les religieux de Saint-Germain-des-Prés, autorisés par lettres patentes du 10 mars 1482, avaient fait construire les belles boutiques de charpente qui brûlèrent en 1763.

Le bruit courait, parmi le peuple, que S. M. le roi Louis XV et S. M. la reine se rendaient sur le champ de foire pour en admirer les merveilles.

On disait encore qu'à côté de la reine de nom, la

pieuse et féconde Marie Leczinska, devait paraître la reine de fait, Jeanne-Antoinette Poisson, femme Lenormand d'Etioles, marquise de Pompadour.

L'ambitieuse fille du boucher des Invalides, malgré ses trente-sept ans, était alors dans tout l'éclat de sa beauté et à l'apogée de la puissance.

Son exil de 1757 avait été pour elle comme une fontaine de Jouvence où elle avait retrouvé une seconde jeunesse; aussi son influence sur l'esprit du roi était-elle sans limites.

Conseillers, ministres d'Etat, généraux, maréchaux, elle tenait tout dans sa main. La guerre, les finances, la marine, le commerce, les affaires étrangères n'étaient remplis que par ses créatures, et c'était bien à cette époque que, selon l'expression d'un historien, « Louis XV ne faisait qu'assister à son règne. »

L'ouverture de la foire Saint-Germain arrivait du reste fort à propos pour faire pendant quelque temps diversion aux pensées douloureuses que soulevaient dans les cœurs les désastreux résultats de la campagne de 1757, seconde année de la guerre de Sept-Ans.

Alors la foire de Saint-Germain était célèbre entre toutes.

A l'époque de sa fondation, accordée aux abbés de Saint-Germain en compensation des Gommages que leur avaient causés les guerres civiles sous Charles VI et Charles VII, sa durée était de huit jours seulement;

ainsi l'avait voulu Louis XI; mais plus tard le règlement s'adoucit et nous la voyons, au XVIII^e siècle se prolonger jusqu'au dimanche des Rameaux, à partir de la Chandeleur.

Cette foire offrait un spectacle unique dans son genre. Tout Paris s'y donnait rendez-vous; pendant les sept semaines, temps moyen de son existence, la ville et la cour y affluaient.

« Les jeux, les divertissements, les plaisirs de toute espèce s'y confondaient au milieu d'un mouvement, d'un bruit, d'une licence dont ne donneraient qu'une bien imparfaite idée les plus animées de nos fêtes actuelles de campagne.

« Des boutiques, par centaines, y étaient tout ce que la mode et le goût venaient d'inventer de plus raffiné et de plus frais : les spectacles, les concerts, les bals s'entassaient dans son vaste espace; les escamoteurs, les saltimbanques, les histrions de toutes couleurs et de tout âge y pullulaient. »

Cette appréciation descriptive de M. Horace Raison est encore insuffisante et pâle. Les historiens du temps et les gravures, fort rares, que nous avons pu consulter renchérissent sur ce tableau.

C'était, paraît-il, un encombrement de cavaliers, de chaises à porteurs, de brochettes, de piétons à défilier la plus habile des Arianes; un mélange de cris, de chants, de musique bruyante, d'appels, d'échos, de

jurons, de boniments, d'aboiements de chiens, à assourdir les plus intrépides canonnières.

Les filles, les filous, les exempts, les soldats, les charlatans, les grisons s'y rendaient par milliers et s'y entendaient, comme autant de larrons, pour duper, mystifier, molester le pauvre bourgeois, pendant que les filles de comptoir, presque toutes jolies et déléguées, provoquaient le promeneur et, à force de coquetteries habiles, le forçaient à payer fort cher tels objets qu'il aurait pu avoir à bas prix dans les boutiques de la ville.

Les magasins construits en charpentes sculptées s'alignaient assez régulièrement sur plusieurs rangs, encadrés par deux galeries divisées en magasins affectés, ceux de droite, aux oiselières et aux faïenciers, ceux de gauche aux linges.

Chaque maisonnette composée d'un étage très-bas et d'un rez-de-chaussée, donnait asile sur ses quatre faces à plusieurs industries.

Il était certains marchands achalandés qui gagnaient pendant la foire de quoi subvenir aux dépenses de l'année, comme cela arrive de nos jours pour les industriels qui vont s'installer aux eaux et aux bains de mer.

La foire Saint-Germain était de plus, et on le comprend facilement, un rendez-vous naturel pour les amoureux qui, grâce à la foule, aux bruits, aux lieux

l'Amérique. Elles parlaient, paraît-il, pour Boston.

De récentes dépêches d'Australie, signées par le comte de Belmore, affirment que la tentative d'assassinat sur la personne du duc d'Edimbourg, résulte d'un complot depuis longtemps ourdi à Londres même.

Le sort ayant désigné O'Farrell pour être l'instrument du crime, il reçut d'Angleterre l'ordre de le mettre à exécution lors du débarquement du prince.

La foule qui encombra le quai pour acclamer le représentant de la couronne d'Angleterre l'ayant empêché d'accomplir alors son sinistre projet, il a dû attendre une occasion plus favorable, et il a choisi celle d'une partie de plaisir à laquelle assistait le prince, pour décharger sur lui son arme meurtrière.

Le gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud vient d'offrir une récompense de 1.000 livres à quiconque dénoncera un des complices du crime, et déjà une arrestation importante vient d'être opérée dans la province de Victoria.

Les fêtes de Turin et de Florence masquent en ce moment, sans la cacher, une situation grosse de menaces pour l'Italie. Les correspondances de la Péninsule sont d'accord pour constater qu'on s'attend, dans toutes les parties de l'Italie, à un mouvement plus ou moins prochain. On parle d'instructions précises que Mazzini aurait données à ses partisans, et l'on se demande, en jetant les yeux sur Caprera veuve de son hôte, ce qu'est devenu Garibaldi.

On lit dans le *Moniteur* :

L'amiral ministre de la marine a reçu du Japon des nouvelles du massacre d'une partie de l'équipage d'une chaloupe à vapeur du *Dupleix*.

Le 8 mars, une embarcation se rend à terre pour aller prendre le ministre de France et le commandant de la *Vénus*. Après être restée pendant deux heures le long d'un quai, sans que la population ait montré la moindre hostilité, l'équipage, sans aucune provocation de sa part, est surpris et assailli par une troupe de 80 à 100 hommes armés qui tirent à bout portant; quelques-uns de nos hommes sautent à l'eau et s'abritent derrière l'embarcation; le reste est massacré. Lorsque tout paraît fini, les Japonais se retirent.

Les hommes qui étaient à l'eau, blessés eux-mêmes, encouragés par le patron de la chaloupe, homme d'une rare énergie, remontent à bord; ils trouvent la machine avariée et ne pouvant fonctionner; ils appareillent à la voile et sortent des passes.

Les victimes de cet horrible attentat sont : MM. Guillon, aspirant de 1^{re} classe; Le Meur,

quartier-maître de manœuvre; Grunenberger, ouvrier chauffeur; Langenais, Bobes, Modest, Humet, Nouail, Lavie, Boulard, Condette, matelots.

On annonce que le gouvernement japonais a consenti à toutes les satisfactions qui lui ont été demandées.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le voyage de l'Empereur à Orléans, qui était indiqué pour le 9 mai, est définitivement fixé au 10.

— Le yacht impérial, venant de Gênes, est arrivé à Toulon le 2 mai, ayant à bord le prince Napoléon et la princesse Clotilde.

Leurs Altesses impériales ont visité l'arsenal.

— Le syndicat général des chambres syndicales de Paris s'est occupé tout récemment d'une question qui intéresse tout le commerce français, je veux parler de la généralisation des timbres mobiles. Cette question, qui est à l'étude depuis 1859, n'a reçu jusqu'ici qu'une solution incomplète, malgré les réclamations de nos Chambres de commerce les plus importantes.

— Le cadeau de nocces du Saint Père à la princesse Marguerite de Savoie, a été expédié à Turin quarante-huit heures avant le mariage. Ce n'est donc pas une madone en mosaïque, comme on l'avait annoncé, mais un bracelet très-précieux, accompagné d'un grand et magnifique album. On a remarqué qu'avant de l'envoyer, le Pape a entièrement rempli de sa main la première page de cet album, d'une écriture assez serrée. Cependant, il s'est abstenu de communiquer cet écrit, même à son secrétaire intime, qui est toujours mis au courant de la correspondance de Sa Sainteté. Pie IX a fait cacheter l'album en sa présence, et l'a remis lui-même au courrier du cabinet qui est parti pour Turin. On assure que ce courrier est M. Spagna, intendant de la maison du Pape. Du reste, au Vatican, on ne parle qu'avec une certaine réserve de cet envoi et de ce voyage.

— Le mois qui commence ramène avec lui plusieurs anniversaires royaux ou princiers.

L'impératrice des Français est née le 5 mai 1826.

Le roi d'Espagne, le 13 mai 1822.

Notre saint père le pape, le 13 mai 1692.

Charles XV, roi de Suède, le 3 mai 1826.

M^{me} la princesse Mathilde, le 27 mai 1820.

— Nous recevons quelques détails sur des incidents regrettables et tout-à-fait extraordinaires qui se sont passés dans quelques communes de la Charente-Inférieure.

« Les habitants prétendant que les prêtres et les nobles voulaient faire revivre l'ancien régime, allaient par centaines chez MM. les

curés, les obligeaient à leur montrer les fleurs qui ornaient les autels, et, s'ils croyaient voir des lis (tous les bouquets blancs en étaient), ils brûlaient ces fleurs et aussi les épis de blé, sans pitié, en faisant crier : Vive l'Empereur ! au curé chez lequel ils avaient fait irruption.

» A Chevanceaux, c'était à la famille X... qu'on en voulait; on voulait briser des vitraux que M. X... avait donnés à l'église à l'occasion de son mariage.

» A Saint-Palais, petite commune voisine de Chevanceaux, ils ont aussi fait comme à Martron et à Neuviq.

» A Saint-Pierre-du-Palais, ils sont arrivés soixante et quelques, la nuit, chez le curé, l'ont fait lever, et après avoir fait l'inspection de la cure et de l'église, ils ont encore brûlé ce qui leur déplaisait.

» Enfin, dimanche, c'est à Cercoux que la manifestation avait lieu : malgré le maire, le commissaire, le brigadier de gendarmerie, ils ont brûlé une garniture d'autel, en criant : Vive l'Empereur ! etc. Sans le curé, ils auraient fait peut-être un mauvais parti au brigadier.

» Clerac était signalé comme ayant une corbeille offerte à l'église par un noble. Ces bandes devaient tout bouleverser jusqu'à ce qu'elles l'eussent trouvée.

» Les brigades de gendarmerie de plusieurs cantons, précédées de M. le procureur impérial près la cour de Poitiers, de M. le procureur impérial de Jonzac, le sous-préfet, etc., sont arrivés à Cercoux pour s'emparer des plus mutins. Huit ont été pris et emmenés en prison.

— De bonnes nouvelles, au point de vue de la santé publique, nous arrivent de Syrie. Malgré le nombre considérable de musulmans qui se sont rendus aux villes saintes, l'état sanitaire est excellent dans ces contrées, et cette année la peste ne s'est pas fauflée dans les rangs des pèlerins. Les règlements internationaux arrêtés dans la conférence de Constantinople s'exécutent régulièrement.

A la date du 25 mars, la commission sanitaire envoyée dans l'Hadjaz par le gouvernement turc, se disposait à partir de la Mecque pour Coufounda.

Chronique Locale et de l'Ouest.

État nominatif et chronologique des Bienfaiteurs des Hospices de Saumur.

1500 Guillaume Molot, administrateur, et Jeanne Blanchet, sa femme.

1624 François Lefort, avocat.

1632 Jean Saget et Hélène Valois.

1633 Jean Chol l'ainé, receveur des traites.

— Urbaine Lambert, veuve Florent Foucaut.

1636 Jean Marsolle, sieur de Beaulieu,

1637 Jean-Jacob de Tigné, administrateur (1).

1641 Madeleine Pellouard, de Saumur.

1643 Guillemine Prêtre, veuve Jean Schol.

1645 Claude de la Charte et Jeanne Lemesle.

1648 Claude Texier, veuve de Jean Tallendreau, conseiller du roi et au grenier à sel de Saumur.

1649 Marguerite Pradeau, veuve de Jean Milleran, boulanger.

1652 Noël Bigot.

1654 Guillaume du Tronchay, conseiller du roi en sa cour du Parlement à Paris.

1655 Novel Chevard, marchand et bourgeois de Paris, et Marie Cottard, sa femme.

1656 Honoré Roger, de Saumur.

1659 Laurence Besnard, d'Argenton-l'Eglise.

1661 Guy Dutertre, procureur du roi au grenier à sel de Saumur, et Anne Sorin, son épouse.

1662 Jacqueline Bodineau, épouse de Alphonse Dutertre, conseiller au siège de la sénéchaussée de Saumur.

— Jeanne Favereau, malade à l'Hôtel-Dieu.

— Jean Sourdeau, sieur de Villeneuve, avocat aux sièges royaux de Saumur, et damoiselle Etiennette Chapelle de la Gainerie, son épouse.

1665 Catherine Perraut, ouvrière.

1667 Jean Millocheau, cierrgier.

1670 Philippe Fortin, docteur-médecin.

— Michelle Guignes, veuve Courant-Bontems.

1671 Gaspard Tarice, seigneur de Vaulvard, conseiller du roi et son trésorier à Tours.

— Variés, sieur de Volcar, conseiller du roi, trésorier général de France, à Tours.

1672 Mathurin Ciret et Marie Bourreau.

1673 Etienne Milsonneau.

— Jean Salmon, avocat.

1679 Pierre Pinson, sieur de la Martinière, d'Allonnes.

1682 Alphonse Dutertre, seigneur du Petit-Bois, conseiller du roi, lieutenant particulier et assesseur au siège de la sénéchaussée de Saumur.

1683 Jeanne Simonneau.

1684 Jean-Baptiste Fortin.

— Hilaire Coustis.

1685 Jeanne Delabarre, femme Villiers.

1686 Georges Bourreau, faiseur de chapelets, malade à l'Hôtel-Dieu.

1687 Dame Marguerite Dutertre, veuve de René Pelaud, écuyer, seigneur du Colombier.

1688 René Honestant.

— Marguerite-Guené Billacueil, de Saumur.

1689 Marguerite Godeau, veuve de Marie Reynaud, sergent royal.

1690 Giles Gistaut, sieur du Petit-Pré.

(1) Il a été inhumé dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu. Nous avons trouvé la plaque de son tombeau lors de la démolition de cette chapelle, le 16 mars 1865; elle a été mise en réserve.

de plaisirs, pouvaient facilement se dérober aux regards jaloux et tromper la vigilance de surveillants incommodes.

L'ouverture de la foire Saint-Germain était donc chaque année attendue avec impatience; ce qui précède explique suffisamment l'émotion que nous avons signalée comme existant dans Paris au moment où commença notre histoire.

Pendant que de tous côtés l'on s'entretenait de la solennité du lendemain, deux jeunes gens, fille et garçon, blottis sous l'avent d'une maison de la rue de Buel, causaient tout bas, si bas qu'un syphé ne les eût pu entendre; ils s'entendaient pourtant, eux.

La raison en est qu'ils causaient d'amour.

Le garçon se nommait Louis Laurent et était tout modestement frotteur au palais de Versailles.

La fille s'appelait Antoinette Belean; elle était demoiselle de boutique chez une sienne parente, Mme Boucheman, marchande d'affiquets, et un peu cousine du sieur Boucheman, l'un des quatre valets de chambre ordinaires du roi.

Antoinette avait dix-huit ans.

Louis Laurent en avait vingt-cinq.

Ils étaient beaux tous deux.

Elle, petite, mignonne, délicate; une miniature de femme, avec des yeux bleus, des cheveux blonds et des lèvres roses.

Lui, grand, bien découplé, avec des yeux noirs, des cheveux bruns, un air résolu, bien plus fait pour un soldat que pour un serviteur.

Mais ainsi l'avait voulu son père autrefois.

Tous deux étaient orphelins et sans autres ressources que leur travail et les bontés de la dame Boucheman.

Ils étaient fiancés et devaient se marier après les fêtes de Pâques. Rien n'était donc plus honnête que cet entretien. Pourtant ils se cachaient, ils fuyaient tous les regards. C'est que le bonheur n'aime ni le bruit ni la foule, et que pour deviser de leurs charmants châteaux en Espagne il leur fallait la solitude et le silence.

— Quand vous serez ma femme, disait Laurent en abritant de son mieux sa compagne contre la bise de février, sous les plis de son manteau de gros drap, où la jeune fille se tenait comme un oiseau frileux dans son nid; quand vous serez ma femme, vous quitterez Mme Boucheman; vous viendrez à Versailles et avec nos petites économies vous ouvrirez une petite boutique d'affiquets et je vous aimerai tant, tant, que le bon Dieu, pour l'amour de vous, fera certainement prospérer notre commerce.

Certes, c'était une singulière raison que celle-là et un négociant sérieux eût voulu qu'à l'amour on ajoutât quelques milliers de livres pour faire prospérer ce commerce à maître; mais si étrange que fût l'argument il était convainquant pour la jeune fille qui répondit en se

pressant contre son fiancé :

— Quand vous serez mon mari, je vous aimerai tant que le cousin de ma tante, M. Boucheman, valet de chambre de Sa Majesté, vous donnera une bonne place où vous aurez moins de fatigue et plus de temps de libre, pour rester avec moi.

— Certes j'aimerais bien mieux vous voir tout simplement dans votre chambrette, seule avec moi, que de vous savoir dans un comptoir exposée aux galanteries de tous nos beaux seigneurs; mais il faut songer à l'avenir... aux enfants que le ciel nous enverra certainement.

Cette pensée d'enfant fit rougir Antoinette, mais la nuit était venue et Louis Laurent ne vit rien.

— Oh! ces seigneurs je les déteste, d'abord parce qu'ils vous regardent, ensuite parce qu'ils n'aiment pas le roi. Tenez, ma chérie, si l'un d'eux osait vous adresser ses hommages, je crois que je le tuerais... et pourtant je sais bien que vous les repousseriez... n'est-il pas vrai?

— Vous savez bien que je n'aime que vous, murmura Antoinette, et elle tendit son front virginal au jeune homme qui y déposa un chaste baiser.

Elle tremblait cependant, la pauvre fillette; c'est que les paroles de menace de son fiancé lui avaient rappelé qu'un de ces seigneurs qu'il détestait, non-seulement l'avait regardée souvent, mais encore à diverses repri-

ses lui avait tenu des propos honteux.

De cet homme, qu'on appelait le chevalier de Bellac, elle avait peur.

Vainement elle avait essayé de l'éconduire à force de froideur, d'indifférence, puis de mépris; il était toujours revenu et son insistance commençait à la préoccuper sérieusement.

Bien entendu, elle s'était gardée de révéler à son fiancé les poursuites obstinées du chevalier, de peur de provoquer quelque fâcheuse affaire dont le résultat n'aurait pu qu'être fatal pour l'homme du peuple; mais il lui tardait que son fiancé fût son mari, cette union devant nécessairement mettre fin aux persécutions galantes du gentilhomme.

Cependant il se faisait tard, l'heure de rentrer au logis était venue, et Laurent reconduisit Antoinette chez sa patronne.

— Eh bien! leur dit celle-ci, en riant avec bonté, eh bien, mes tourtereaux, vous en êtes-vous bien conté? voilà un grand quart d'heure que le souper vous attend... Ah! ces amoureux... ça n'a pas fait... et dire, ajouta-t-elle avec un soupir moitié railleur, moitié triste, dire que j'ai été comme ça!... Allons, à table et pu's au lit, Antoinette! car demain il faut être sur pied à la première heure, la journée sera rude... rude et bonne.

(La suite au prochain numéro.)

- Dame Marguerite Dutertre, veuve de René Pelaud, écuyer, demeurant au Port-Guet, à S'-Nicolas-de-Bourgueil.
- 1692 René Arondeau, prêtre et chapelain de la chapelle Saint-Nicolas.
- Marie David.
- 1696 Claude Mercier, premier commis à la direction des fermes du roi à La Rochelle.
- 1697 Simonet, prêtre.
- 1699 Ambroise Simonneau, veuve Gabriel Thibault du Tixier.
- 1702 Anne-Perrette Barré, veuve de Louis Dubreuil, écuyer, sieur du Cellier, pensionnaire à l'Hôtel-Dieu.
- 1704 Louis Branzay, compagnon bottier, malade à l'Hôtel-Dieu.
- 1705 François Coustis.
- 1706 Balthazard Busson, curé de Saint-Barthelmy-Saint-Florent (1).
- 1708 René Letort, prêtre à l'Hôtel-Dieu.
- 1714 Gabriel-Victor Phelipeaux, pensionnaire perpétuel à l'Hôtel-Dieu.
- 1715 Marthe Delaville, malade à l'Hôtel-Dieu.
- Laurent Gay, marchand mercier colporteur, malade à l'Hôtel-Dieu.
- 1716 René Rouault, menuisier, des environs de Saint-Brieuc.
- 1717 Jean Etienne, soldat invalide, natif d'Auvergne, de la garnison du château de Saumur.
- 1718 Marguerite Coustis, malade à l'Hôtel-Dieu, de Saumur.
- 1720 André Gueniveau, sieur de la Felonière, ci-devant commissaire d'artillerie à Angers.
- 1729 Jeanne Pasquier, servante, malade à l'Hôtel-Dieu.
- 1734 Antoine Julien, curé de Souzay.
- 1747 Françoise Poupard, de Saint-Lambert-des-Lévées, malade à l'Hôtel-Dieu.
- 1750 Damoiselle Françoise Chateau, de Beauport.
- 1753 Jacques Mathurin Taboureau, écuyer, seigneur d'Orval, trésorier général des bâtiments du roi.
- 1761 Claude-Madeleine-Florimond Le Royer de Chantepié, curé de Chétigné.
- 1769 Barnabé Nau, procureur aux juges royaux de Saumur.
- 1774 Hyacinthe-Louis-Aubert de Saint-Georges Dupetit-Thouars, chevalier seigneur du château de Saint-Germain, chevalier de Saint-Louis, ancien commandant du régiment des volontaires de Soubise, gouverneur-lieutenant de roi de Chinon.
- Marie-Madeleine-Suzanne Aubert de St-Georges, demoiselle Dupetit-Thouars.
- 1778 Claude-Gaspard Cahouet, écuyer, seigneur de Combes, prévôt des maréchaux de France et major de la milice bourgeoise d'Angers.
- Marguerite Parage, son épouse.
- 1785 François Ciret de Brou de Charobin, écuyer, brigadier d'infanterie, ancien colonel au corps royal d'artillerie, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, demeurant à Vixy.
- 1786 Jeanne Raimbault, rentière, de Longué.
- 1787 Madeleine-Elisabeth Demion, veuve Louis-Simon Colson, bourgeois.
- 1806 Madeleine Olivier, de Nantilly.
- 1807 Guillaume-Charles Drouin, demeurant à la Gandinière, près Allonnes.
- Veuve Lebray-Drouin, id.
- 1815 Guillou-Chesneau, demeurant à Saumur.
- Jeanne Raveneau, veuve Mathieu Mirabelle, aubergiste à Saumur.
- 1816 Catherine Deslandes, veuve Jean Poupard.
- 1817 Charles de Brune, prêtre à Saumur.
- Veuve Saget, de Saumur.
- 1819 La commune de Varennes-sous-Montsoireau.

(1) Legs particulier à l'Hôpital de la Providence, nouvellement établi dans l'hôtellerie de la Fontaine depuis un mois environ.
 Au nombre des objets légués figurent un crucifix et un reliquaire de la vraie croix, un portrait de l'abbé de Fontevault.

- 1821 La famille Levesque-Desvarannes.
- 1822 Veuve Baudouin, née Renée Cohier, de Saumur.
- 1824 Alexandre Couscher-Caillaud, de Saumur.
- 1825 Etienne Basseraud, de Chacé.
- 1826 Veuve Delavau-Saillant, de Saumur.
- Gaulay-Vilneau, de Saumur.
- Degony-Laroche, id.
- M^{lle} Fouacier, id.
- 1830 M. Texier, prêtre, décédé à Doué.
- 1832 M^{lle} Caroline-Claire-Marthe Ponneau.
- 1833 Etienne Cornilleau, prêtre, demeurant à Allonnes.
- 1834 Dame Marie Maupassant, veuve de M. Jean Auguste-Armand Chauvin de Bois-savary, ancien député (1).
- 1837 Anne Aubin, ancienne domestique à Saumur.
- 1838 Marie-Louis-Etienne Seguin de Cabassole, ancien officier, décédé à la Providence.
- 1842 Aimé Théodore Revelière Beauvais, négociant à Saumur.
- 1844 Charles Daniel Dupuis, ancien négociant à Saumur.
- François Cousineau-Huard, de Saumur.
- 1847 Louis Millocheau, ancien desservant de La Breille.
- 1852 Abel Giraud, propriétaire à Saumur.
- 1853 Pierre Jouanneau, ancien avoué à Saumur.
- Veuve Berthelot-Grandmaison, née Anne-Jacqueline Lehoux.
- 1856 Veuve Louis-Léandre Hervé, née Cottenceau, propriétaire à Saumur.
- 1859 René Legeay, propriétaire à Saumur.
- 1861 Louis-Charles Lambert, propriétaire à Saumur.

PAUL RATOUIS.

L'assemblée de la Croix-Verte, organisée l'année dernière par M. Simon, maire de Saint-Lambert, a eu lieu pour la seconde fois avant-hier, et cette seconde fête a parfaitement réussi. Du reste, M. le maire n'avait rien négligé pour cette circonstance : mât de cocagne, danses publiques, exercices de toutes sortes, rien n'y manquait. Le soir, un feu d'artifice a terminé les jeux ; nous devons dire qu'il fait honneur à M. Durand, armurier à Saumur, qui l'a fourni.

Un kilomètre de la magnifique avenue de la Ronde était éclairé par une double rangée de lanternes vénitiennes, et ce cordon de lumière présentait, du pont Napoléon, un aspect féérique. La gare du chemin de fer était également de la fête, M. Robert, chef de gare, avait fait illuminer les bâtiments de la Compagnie.

Le temps a été tout-à-fait favorable, le ciel est resté toujours pur, et après les froids de la semaine dernière, on était heureux de ce soleil de mai ; aussi les promeneurs sont-ils accourus en foule pour assister aux diverses réjouissances, et jusqu'à minuit, la Croix-Verte offrait un coup-d'œil magnifique. Les maîtres d'hôtel de la ville s'étaient rendus chez leurs confrères et leur ont donné leur concours pour répondre aux besoins du public. Cette fête a donc été fort agréable et productive pour tous, et les industriels en félicitent l'organisateur.

Pendant toute la journée, le public a été admis à examiner, dans la cour de l'hôtel de M. Beigné, un veau phénoménal, né vivant et viable à l'étable du sieur Louis Millerand, cultivateur à la Breille.

Ce monstre a deux têtes parfaitement conformées, qui toutes deux ont respiré. La colonne vertébrale se bifurque avant les épaules ; cet animal n'a cependant que quatre pattes. Malheureusement la mère n'a pu, sans danger, donner le jour à ce monstre, et le vétérinaire, M. Villiers, de Brain-sur-Allonnes, a dû couper une des têtes à l'intérieur du corps et sacrifier ainsi le phénomène.

Celui-ci a été acheté par M. Paul Ratouis, propriétaire à la Breille, qui a chargé M. Ber-

(1) Elle a fait une nouvelle donation en 1854.

nard, rue du Petit-Pré, de l'emballer avec le plus grand soin.

M. Ch. Delaunay nous adresse la nouvelle lettre suivante ; nous la publions pour sa plus grande satisfaction, bien qu'elle n'apporte aucun éclaircissement dans la question de la boucherie :

Saumur, le 4 mai 1868.

Monsieur le Rédacteur,

Il est temps de s'arrêter car la discussion semble singulièrement s'écarter de la ligne droite.

Vous avez le 16 avril avancé dans votre journal des faits inexacts ;

Le 25, vous m'avez forcé de prouver par des chiffres que vous étiez dans une erreur profonde ;

Aujourd'hui vous me reprochez de ne pas avoir fait parler mes chiffres plus tôt... ma réserve vous semble inexplicable. J'affirme que ce n'est que le 27 et 28 avril, que je recevais les chiffres que vous avez reproduits samedi dernier.

Le 27, je copiais au secrétariat de la Mairie de Saumur, sur une lettre de M. le Maire de Poitiers, les prix que je vous ai fait connaître.

Le 28, je recevais d'Angers, d'un correspondant aussi honorable que bienveillant, les renseignements que je vous ai transmis (j'ajoute sa lettre à votre disposition).

Le 29, je vous adressais la lettre qui a été publiée dans votre journal du 2 mai ; qu'est-ce qu'il peut y avoir dans ce fait d'inexplicable ?

Si votre correspondant, auteur de l'article du 16, avait pris quelques renseignements avant de poser ses chiffres, il aurait évité beaucoup d'erreurs... Et je dis avec vous :

A bon entendeur, salut !

Agréé, etc.

CH. DELAUNAY.

Les bureaux de la garde nationale mobile, au ministère de la guerre, s'occupent activement de compléter l'organisation de cette arme.

Déjà les nominations des capitaines-majors ont eu lieu pour chaque département ; les sous-officiers qui doivent partager leurs travaux comme secrétaires, et qui sortent de l'activité, sont également désignés, et le travail de l'immatriculation des hommes, ainsi que la création des contrôles, va commencer immédiatement.

Bientôt vont paraître les nominations des chefs de bataillon pour tous les départements ; mais on assure qu'il ne sera pas procédé immédiatement à celles de tous les officiers et sous-officiers instructeurs, non plus qu'à celle des officiers et sous-officiers de compagnie.

Il ne sera pourvu complètement tout d'abord qu'aux cadres des compagnies qui existent dans les départements de l'Est et composent les 1^{er}, 2^e et 3^e corps d'armée.

Il ne serait procédé que plus tard à l'organisation des bataillons de l'Ouest, du Centre et du Midi.

On prend également les mesures nécessaires pour distribuer des armes aux compagnies au fur et à mesure de leur formation.

Les peines disciplinaires pour les officiers, sous-officiers, caporaux et soldats de la garde nationale mobile sont fixées ainsi qu'il suit.

Pour les officiers :

- 1^o Les arrêts simples pour dix jours au plus ;
- 2^o La réprimande avec mise à l'ordre ;
- 3^o Les arrêts de rigueur pour six jours au plus ;
- 4^o La prison pour six jours au plus ;
- 5^o La privation du grade.

Pour les sous-officiers, caporaux ou brigadiers :

- 1^o La consigne pour dix jours au plus ;
 - 2^o La réprimande avec mise à l'ordre ;
 - 3^o La salle de discipline pour dix jours au plus ;
 - 4^o La prison pour six jours au plus ;
 - 5^o La privation du grade pour les sous-officiers, caporaux ou brigadiers.
- La vente, le détournement ou la destruction

volontaire des armes, munitions, effets d'habillement ou d'équipement confiés aux gardes nationaux mobiles entraînent une condamnation en police correctionnelle de deux mois au moins, de deux ans au plus, conformément à l'article 408 du Code pénal, sauf application de circonstances atténuantes (article 463 du même Code), plus la restitution à l'Etat du prix des effets militaires vendus, détournés ou détruits.

Au troisième manquement au service dans la même année, le garde national mobile peut être condamné par le tribunal de police correctionnelle à un emprisonnement de 6 à 10 jours, à une amende de 16 à 30 francs et aux frais du procès.

En cas de récidive dans l'année, à partir du jugement correctionnel, un nouveau jugement peut le condamner à un emprisonnement de 10 à 20 jours, à une amende de 30 à 100 francs et aux frais du procès.

Les officiers, sous-officiers, brigadiers ou caporaux qui sont employés à l'instruction ou à l'administration et occupent des emplois soldés, sont soumis à la discipline militaire pendant la durée de leurs fonctions. (Art. 10 de la loi du 1^{er} février 1868.)

L'assemblée du Pont-Fouchard aura lieu dimanche prochain.

MM. les étalagistes et musiciens trouveront aide et protection.

On affirme, dit le *Journal de Mamers*, qu'une députation des membres du conseil général de la Sarthe, ayant à sa tête M. le préfet, va se rendre à Paris pour obtenir l'exécution de l'embranchement du chemin de fer de Sillé-le-Guil-laume à Fresnay, compris dans la concession faite à la Compagnie de l'Ouest, embranchement dont l'exécution n'a été retardée par la Compagnie que parce qu'elle ne voyait pas une source assez certaine de bénéfices.

Ce tronçon reliera Alençon à la ligne de Bretagne ; alors il ne restera plus qu'à réunir Alençon à Mamers, pour que la ligne d'Orléans à Saint-Malo soit exécutée sur tout son parcours.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 4 avril au 1^{er} mai.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 ^{er} qual.	2 ^e qual.						
BOUCHERS.									
MM.									
1	Remare.	4	»	6	5	7	52	1	31 42
2	Tessier.	6	»	1	1	4	42	»	20 41
3	Touchet.	3	1	1	1	4	27	»	14 15
4	Groleau.	»	»	»	»	»	7	4	3 6
5	Corbineau.	»	»	1	7	»	6 50	»	17 51
6	Séchet.	2	5	1	2	»	3 29	»	16 29
7	Prouteau.	»	1	»	4	»	7 12	»	11 15
8	Chalot.	»	»	1	6	»	» 35	»	17 35
9	Pallu.	»	3	»	5	3	1 44	6	9 50
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	2 19
2	Baudouin.	»	»	»	»	»	»	»	» 4
3	Baudouin-R.	»	»	»	»	»	»	»	9 8
4	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	» 9
5	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	5 10
6	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	5 5
7	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	2 21
8	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	4 4
9	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	1 8
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	1 5
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	» 10
12	Pavis.	»	»	»	»	»	»	»	1 3
13	Lanier.	»	»	»	»	»	»	»	» 8

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Londres, 3 mai. — L'Observer mentionne le bruit que M. Disraeli annoncerait demain à la Chambre des communes que le ministère a déposé sa démission entre les mains de la

reine, mais que Sa Majesté ne l'a pas acceptée et, qu'en conséquence, le ministère actuel continuerait de diriger les affaires.

S'il se confirmait que M. Gladstone persiste à provoquer un vote de la Chambre sur ses résolutions 2 et 3, et s'il proposait une Adresse à la reine, une nouvelle crise surgirait alors et la reine aurait à aviser aux déterminations à prendre.

Rome, 3 mai. — Le comte Crivelli, ambassadeur d'Autriche à Rome, est mort d'une attaque d'apoplexie pendant une promenade à cheval hors des murs de la ville.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION, du 2 mai.

Texte : Les Sommités contemporaines. — Revue politique de la semaine. — Courrier de

Paris. — Voyage de S. A. le Prince impérial. — Légendes villageoises : le Tisserand, le tailleur et le berger, nouvelle (suite), par André Léo. — Les abus : le Théâtre, par M. Francisque Sarcey (suite). — Cérémonie de la première communion à l'hospice des Enfants-Malades. — Mariage du prince Hubert. — Voyage du prince de Galles en Irlande. — Les Théâtres. Publications de la semaine. — Le mouvement littéraire. — Le Vandalisme révolutionnaire, par M. Eug. Despois. — Salon de 1868. — Tableaux reproduits par l'Illustration : 7 Décembre 1815, par M. Gérôme; Un indiscret, par M. Saal. — Revue mensuelle de la Bourse et de la Finance. — Relation de l'Ascension scientifique faite au Conservatoire impérial des Arts et Métiers.

Gravures : Voyage de S. A. le Prince impérial (4 gravures). — Italie : Cérémonie du mariage

du prince Hubert et de la princesse Marguerite de Gênes. — Voyage du prince de Galles en Irlande (3 gravures). — Salon de 1868 : 7 Décembre 1815, tableau de M. Gérôme; — Un indiscret, tableau de M. Saal. — Phénomène observé par M. Flammarion pendant son ascension aérostatique. — Rébus.

Marché de Saumur du 2 mai.

Froment (l'h. 77 k.)	35 98	Paille de ratelier	43 50
2 ^e qualité (74 k.)	34 58	(hors barrière)	—
Seigle	24 50	Paille de litière, id.	—
Orge	17 50	Foin	63 45
Avoine (entrée)	15 —	Luzerne (les 750 k)	59 30
Fèves	20 —	Grain de lin (70 k.)	29 —
Pois blancs	34 —	— detréfle (% k)	110 —
— rouges	40 —	— de luzerne.	90 —
Cire jaune (50 kil.)	220 —	— de colza 65 k	26 —
Huile de noix 50 k.	60 —	— de chenevis	26 —
— de chenevis	40 —	Amandes cassées	—
— de lin	50 —	(les 100 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur, 1867.	1 ^{re} qualité	110 à 120
Id.	2 ^e id.	80 à 90
Ordin., envir. de Saumur 1867.	1 ^{re} id.	60 à 70
Id.	2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1867.	1 ^{re} id.	50 à 60
Id.	2 ^e id.	» à »
Le Puy-N. D. et environs 1867.	1 ^{re} id.	50 à 55
Id.	2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1867.	2 ^e id.	32 à 36

ROUGES (3).

Souzay et environs 1867.	65 à 75
Champigny, 1867.	1 ^{re} qualité 80 à 100
Id.	2 ^e id. » à »
Varrains, 1867.	» à »
Varrains, 1867.	60 à 75
Bourgueil, 1867.	1 ^{re} qualité 75 à 90
Id.	2 ^e id. » à »
Restigny 1867.	70 à 80
Chinon, 1867.	1 ^{re} id. 60 à 70
Id.	2 ^e id. » à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE HOUSSIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Houssin, pépiniériste et aubergiste à Doué-la-Fontaine, sont de nouveau prévenus que la réunion pour vérification et affirmation des créances aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, le vendredi 15 mai courant, à midi.

Le Greffier du Tribunal, (187) TH. RAVENEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE FOUQUET.

Les créanciers de la faillite du sieur Fouquet, marchand quincaillier à Saumur, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mardi 12 mai courant, à midi.

Le Greffier du Tribunal, (188) TH. RAVENEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BELLEMÈRE.

Les créanciers de la faillite du sieur Bellemère, marchand poissonnier à Doué-la-Fontaine, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, le jeudi 14 mai courant, à midi.

Le Greffier du Tribunal, (189) TH. RAVENEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE ESPINASSE.

Les créanciers de la faillite du sieur Espinasse, marchand colporteur à Epiéds, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mercredi 15 mai courant, à midi.

Le Greffier du Tribunal, (190) TH. RAVENEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE JACQUOT.

Les créanciers de la faillite du sieur Claude Jacquot, marchand bijoutier à Saumur, sont de nouveau prévenus que la réunion pour la vérification des créances de ladite faillite aura lieu en la chambre du tribunal de commerce de Saumur, le mercredi 20 mai courant à midi.

Le Greffier du Tribunal, (191) TH. RAVENEAU.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

UNE MAISON, sise rue des Saulais, prairie d'Offard, et jardin planté de 500 pieds d'arbres à fruits, contenant environ 85 ares. Le tout en un seul tenant, renfermé d'une haie vive, joignant au couchant les héritiers de M. Lambert, au levant la corderie.

Il y aura facilités pour les paiements.

S'adresser, pour traiter, à M. BRETONNEAU, maire de Vernoux-en-Gâtines (Deux-Sèvres), ou à M. EPAUDRY, marchand de bois à Brézé. (193)

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE

LA FERME DES PATURES

Située commune de Saint-Lambert, Près le château de la Motte.

S'adresser à M. le baron de LAMOTTE-BARACÉ, audit château. (194)

A VENDRE

JOLIE PETITE MAISON

Avec cour, écurie, remise, vastes servitudes, grand et beau jardin, le tout encloué de murs et d'une superficie de 22 ares.

La propriété est située à 18 kilomètres de Saumur.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e LE BLAYE, notaire à Saumur. (195)

A CÉDER IMMÉDIATEMENT

Par suite du décès de M. DOUSSAIN, titulaire,

UNE TRÈS BONNE

ETUDE D'HUISSIER

Au chef-lieu de l'arrondissement de Cholet.

Il sera accordé toutes facilités pour le paiement.

S'adresser à M^e PELLETIER, avoué-licencié à Cholet. (179)

A VENDRE

BONS COTRETS et BONNES BOURRÉES, livrés à domicile.

S'adresser à M. POITOU, marchand de bois à Saint-Florent. (120)

L'ANGLETERRE

ET

LA CHRÉTIENTÉ,

PAR

M^s MANNING, archevêque de Westminster.

Ouvrage traduit avec l'approbation de l'auteur et celle de M^s l'évêque d'Angers,

Par M. l'abbé PICHÉRIE.

Paris, librairie POUSSIELGUE frères. — Saumur, GRASSET et GODET.

A CÉDER UN FONDS

De Quincaillerie, Mercerie et Articles Crépins.

Situé à Saumur, rue Royale. S'adresser à M. ROUX, quincaillier.

A VENDRE DEUX CHEVAUX

Pouvant s'atteler à la voiture comme au manège.

S'adresser à M. GRANRY, marchand de cuirs. (177)

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

UNE MAISON,

Située à Saumur, Grand'Rue, n° 5. S'adresser à M^{me} LEFÈVRE. (116)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

PORTION DE MAISON

Située rue Courcouronne, n° 6, à Saumur.

S'adresser à M. MORICET, LÉON, négociant, sur les Ponts. (149)

A LOUER

MAISON,

Composée de salon, salle à manger, cuisine, office, trois chambres à coucher, grenier et cave.

S'adresser aux Bains, à M. RIVAUD.

ON DEMANDE à emprunter le capital de 12,000 francs à 5 p. 100 pour douze années.

Première hypothèque sur un immeuble de 30,000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

PLUS DE HERNIES

Guérison radicale

Plus de Bandages ni Pessaires Méthode de P^{re} Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.) Ecrite franco à M. Mignal-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et successeur, seul et unique élève de P^{re} Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

NOUVELLE SOUSCRIPTION Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes.

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 2 MAI.			BOURSE DU 4 MAI.			
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.		69 30	» 15	» »	69 33	» 03	» »
4 1/2 pour cent 1852.		99 48	» 18	» »	99 50	» 02	» »
Obligations du Trésor.		473 75	» »	» »	473 75	» »	» »
Banque de France.		3185	» »	5	3185	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.)		1470	» 10	» »	1473 75	3 75	» »
Crédit Foncier colonial		»	» »	» »	»	» »	» »
Crédit Agricole		645	» 2 50	» »	645	» »	» »
Crédit industriel		640	» »	» »	640	» »	» »
Crédit Mobilier (estamp.)		240	» 5	» »	238 75	» »	1 25
Comptoir d'esc. de Paris.		672 50	» »	2 50	673 75	1 25	» »
Orléans (estampillé)		865	» »	» »	863 75	» »	1 25
Orléans, nouveau		»	» »	» »	»	» »	» »
Nord (actions anciennes)		1187 50	2 50	» »	1192 50	5	» »
Est.		553 75	» »	1 25	553 50	» »	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.		938 75	3 75	» »	938 75	» »	» »
Lyon nouveau.		»	» »	» »	»	» »	» »
Midi.		573 75	» »	» »	577 50	3 75	» »
Ouest		555	» 1 25	» »	557 50	2 50	» »
C ^e Parisienne du Gaz		1466 25	1 25	» »	1465	» »	1 25
Canal de Suez		357 50	7 50	» »	362 50	5	» »
Transatlantiques.		382 50	7 50	» »	381 25	» »	1 25
Emprunt italien 5 0/0.		48 70	» 25	» »	49	» »	30
Autrichiens		566 25	1 25	» »	566 25	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards.		375	» 2 50	» »	372 50	» »	2 50
Victor-Emmanuel		41 50	» »	50	43	» 1 50	» »
Romains.		43	» »	50	43	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.		318 75	8 75	» »	318 75	» »	» »
Saragosse		85 50	» 50	» »	86 25	» 75	» »
Séville-Xérès-Séville		»	» »	» »	»	» »	» »
Nord-Espagne.		70	» »	» »	70	» »	» »
Compagnie immobilière.		92	» »	» »	94 50	2 50	1

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	329 50	» »	» »	329	» »	» »
Orléans	320 75	» »	» »	323	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	332	» »	» »	331	» »	» »
Ouest	319 75	» »	» »	320 25	» »	» »
Midi.	318	» »	» »	318 25	» »	» »
Est.	325	» »	» »	327	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.